ATTESTATION DE NON-DISPENSE DE FORMATION PMR ET PROCÉDURE D'ORIENTATION

Je soussignée, Anne Marie Janssoone, agissant en qualité de responsable légal de l'établissement d'enseignement de la conduite automobile désigné ci-dessous :

- **Raison sociale :** BJ Auto Ecole
- **Numéro d'agrément préfectoral :** E 2504400110
- **Adresse légale :** 9 rue du Marché 44140 Le Bignon

Certifie par la présente que notre établissement **ne dispose pas à ce jour des moyens techniques et matériels nécessaires** (notamment de véhicules équipés d'aménagements spécifiques à double commande) pour assurer la formation pratique des personnes à mobilité réduite (PMR).

Procédure d'accueil et d'orientation des publics en situation de handicap :

Conformément aux exigences du Label Qualité des écoles de conduite (Critère 2.1 et sous-critères associés relatifs à l'accessibilité et au handicap), notre école de conduite s'engage à ne pas laisser un candidat sans solution.

En cas de sollicitation par une personne en situation de handicap que nous ne pouvons prendre en charge, notre personnel applique la procédure d'orientation suivante :

1. **Analyse du besoin :** Échange initial pour comprendre les besoins spécifiques de l'élève.
2. **Orientation vers un réseau spécialisé :** Remise des coordonnées d'une école de conduite partenaire ou spécialisée disposant du matériel adapté dans le département, ou orientation vers les services du CEREMH (Centre de Ressources sur le Handicap et la Mobilité).
3. **Transmission des contacts :** Communication des plateformes d'information locales (ex: réseau d'auto-écoles associatives ou spécialisées de la région).